

SERVICE DIOCESAIN DES PELERINAGES – Voyages Pastoraux



Voyage Pastoral - Présentation du projet

Ce dossier est à compléter, au plus tôt, de façon prévisionnelle et à adresser à : secretariatpartage2@catholique73.org
Seules les lignes en jaunes sont à modifier.

Le présent document est établi entre le Service Diocésain des Pèlerinages Chambéry – Maurienne & Tarentaise » immatriculée au « registre des opérateurs de voyages et de séjours » sous le numéro IM073100056 pour l'Association Diocésaine de CHAMBERY - MAURIENNE & TARENTEISE représenté par M. Etienne POISSON, Directeur des Pèlerinages.

Et :

Porteur de projet :	Paroisse/ mouvement/service/ autres		
Adresse :	Commune & code postal :		
Mail :	Téléphone :	Portable :	
Représenté par :	En qualité de :	(ci-après le « Porteur de Projet »)	

Il a pour objectif de permettre la mise en place des assurances relatives à un pèlerinage ou voyage pastoral (ci-après le « **Projet** »).

En approuvant le dossier, le directeur des pèlerinages engage les responsabilités civiles et pénales de l'association diocésaine Chambéry -Maurienne & Tarentaise, de son représentant légal – l'évêque ou représentant - et celles du directeur. Le porteur de projet est tenu de respecter le programme transmis.

1. Les éléments prévisionnels du Projet

Destination et étapes principales :

Dates **début** : **fin** :

Effectif **payant** : **Gratuit** :

Présence de mineur sans représentant de l'autorité parentale : **OUI / NON**

Le Porteur de Projet atteste, si nécessaire, avoir toutes les autorisations et attestations requises.

Date de dépôt des éléments constitutifs pour rédiger le descriptif du Pèlerinage :

2. Méthode de travail administratif & Frais

Gestion directe par le Porteur de projet (

Les frais de fonctionnement du Service sont calculés comme suit :

- Si le projet est pour des adultes : 2 € par jour calendaires et par personnes.
- Si le projet est pour des mineurs : 1 € par jour et par jeune ; aucun frais pour les accompagnateurs et animateurs

- Remboursement de l'assurance contractée pour le projet, sur la base de la facture reçue.

Une facture des frais à régler auprès de la comptabilité de l'évêché est établie par le service des pèlerinages.

3. Assurances

Le voyage pastoral est assuré par la Mutuelle Saint Christophe Assurance sous le N° de sociétaire 26000287.

4. Equipe Projet

Compléter et adapter le tableau et les dénominations à la situation.

	Référent projet	Animation	Responsable administratif	Transport	Hébergement	Restauration
Nom/Prénom	CF Porteur de projet ci- dessus					
Adresse						
Mail						
Téléphone						

5. Programme prévisionnel

(Mis à jour et fourni dans sa version définitive au moins 10 jours avant la date du départ)

- (Décrire et communiquer toutes informations permettant de comprendre les modalités de transport, d'hébergement, restauration et animation. S'il y en a un inclure le programme (cela peut être en annexe))

6. Eléments de chiffrage en vue d'une cotation

(Les informations doivent être validées par le porteur)

Participation aux frais des retraitants (hébergement + repas + transport) : (nb participant x PAF		soit	€ 00
Charges		soit	XXX € XX
(Hébergement (cout en €/pers)	X *X5€	soit	€- (estimation)
Location de salle (si pertinent)	XXX €	soit	€.-estimation
Animation diverse (si pertinent)	XX * X	soit	€- (estimation, si pertinent)
Transport coût Europ Tours		soit	€.-
Assurance et frais SDP BA (2€*Nb participant + cout assurance		soit	€

Le porteur de projet est responsable du solde : négatif, il doit le combler ; positif, il lui est acquis.)

7. Liste des participants (Nom, prénom, adresse, téléphone, adresse mail)

8. Accord et signatures

Le porteur de Projet reconnaît

- Avoir pris connaissance des conditions de validation du projet, telle que décrites dans la note de présentation (accessible à l'adresse : annuaire.catholique-savoie.fr/Reglementations-204.html). Il s'engage à les respecter et à communiquer tous les éléments au SDP C & M-T.

Le Directeur des Pèlerinages acte le Projet décrit ci-dessus.

- Sur la base des informations ci-dessus, et sous réserve de l'application de la note de présentation des Pèlerinages, il émet un avis favorable à la validation du projet.
- L'ensemble des personnes inscrit dans le présent projet (et annexe, le cas échéant) sont couvertes par les assurances du SDP -VP.

Fait à Bourg en Bresse en 2 exemplaires originaux le

Le Directeur des Pèlerinages

Le Porteur de Projet